

LA FED' NEWS

Fédération
Départementale
des Chasseurs
d'Ille-et-Vilaine

N°4
JUILLET 2023



L'actualité de la Fédération Départementale des Chasseurs
d'Ille-et-Vilaine
N°4 - Juillet 2023

INFOS FDC

Ouverture de la chasse en battue au 15 juillet 2023



Pour faire suite à la demande de la FDC35 et compte-tenu des importants dégâts de semis de maïs au printemps, l'ouverture de la chasse en battue du sanglier est avancée au 15 juillet 2023.

RAPPEL : L'ouverture au 15 juillet 2023, permet tous les types de chasse à tir : battue, affût et approche.

En cette période estivale, nous demandons aux responsables de chasse d'être très vigilants dans l'organisation de leurs battues (sécurité - cultures sensibles non récoltées).

Arrêté de modification

Ouverture des demandes de recours bracelets sanglier en ligne

Demande de bracelets supplémentaires sanglier saison 2023-2024.

Attention : Ce service est réservé aux demandeurs déjà enregistrés dans notre fichier.

Munissez vous donc de votre **numéro de territoire**, il est imprimé sur l'ensemble de vos courriers et documents plan de chasse Chevreuil ou Cerf ou plan de gestion sanglier.

Votre demande doit être faite avant le mercredi midi pour être disponible le vendredi suivant à partir de 10 H.

Attention, une commande de **2 bracelets minimum** est demandée.

Rappel : vos bracelets non utilisés en fin de saison seront à rendre accompagnés de leur carte T et seront remplacés l'année prochaine.

Faites votre demande ici

Arrêtés

Arrêté complémentaire d'ouverture/clôture **faisan-lièvre**
pour la saison 2023/2024

Consultez l'arrêté



Calendrier des dates d'ouverture 2023/2024 de la **chasse des oiseaux de passage et du gibier d'eau.**

Attention : Moratoire prolongé pour la saison 2023/2024 pour la barge à queue noire, le courlis cendré et la tourterelle des bois.

Rappel dates ouvertures :

- **DPM : 5 août à 6h**
- **DPF : 21 août à 6h**
- **Domaine terrestre : 21 août à 6h**

Calendrier

Rappel : bon de commande validation saison 2023-2024

Vous n'avez pas reçu votre bon de commande pour renouveler votre validation cette année ?

C'est tout à fait normal si vous avez validé votre permis de chasser en ligne l'année passée !

Un mail vous a été envoyé début juin avec vos identifiants. Cette démarche est plus rapide et plus simple alors, n'hésitez plus !

Si vous souhaitez le bon de commande papier, vous pouvez le télécharger sur notre site internet, rubrique téléchargement, ou bien nous contacter par mail à : fdc35@fdc35.com

Je valide en ligne

Rappel : mailing

1. **Pour tous les chasseurs** : un chasseur = une adresse mail personnelle (non professionnelle si possible)

Déclaration obligatoire, pour tous les chasseurs, des armes sur le site internet **S.I.A.** (Système d'Information des Armes), donc obligation d'une adresse mail personnelle par chasseur ; celle-ci peut être la même que pour votre validation du permis de chasser en ligne

2. **Pour les tous adhérents territoriaux** : une société de chasse = 1 président = l'adresse mail du président. Seule l'adresse mail du Président sera utilisée, à charge au Président de transférer le mail au destinataire adéquat.

Si vous ne recevez pas nos mails d'information et compte-tenu d'un flux important d'appels téléphoniques, nous vous conseillons vivement à nous adresser un mail (pas de téléphone) à fdc35@fdc35.com en précisant bien vos nom, prénom et date de naissance et la raison de votre message, afin d'obtenir une réponse dans le meilleur délai.

Création de compte SIA

Mise à disposition des cartes ACGEIV



Les cartes ACGEIV sur le domaine public maritime seront disponibles à la vente à l'accueil de la FDC 35, à partir du **lundi 31 juillet 2023**.

Référent : Mr Marin BELLOIR 06.38.39.17.23

Rappel dates ouvertures :

- **DPM : 5 août à 6h**
- **DPF : 21 août à 6h**
- **Domaine terrestre : 21 août à 6h**

SUVIS FAISANS BIODIVERSITE

Les dernières actus : couvaision !

Couvaisions

Données jusqu'au 12 juillet 2023

Nombre de couvaision par poule

- 3 fois : 2
- 2 fois : 4
- 1 fois : 16

Poule 13 et ses 12 oeufs le 7 juillet 2023

Couvaisions en majorité dans les prairies et les cultures

Résultat des couvaisions

- En cours : 7
- Réussie : 5
- Echec : 8

Ecart d'un mois et demi entre la fin de la 1ère couvée et le début de la 2nde couvée pour les poules qui ont eu des petits

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine

Actu couvaision

Éclosion des oeufs de la poule 16 le 16 juillet

Début de la 2e couvaision de la poule 5 le 19 juillet

Dans une prairie

8 oeufs

4 éclosions prévues dans les 15 prochaines jours, dont une à la fin de la semaine

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine

INFOS NATIONALES

RAPPEL : suspension de la régulation par tir et piégeage des espèces du groupe II (ESOD)

Arrêt de la régulation (tir et piégeage) des espèces du groupe II (ESOD : **le renard, la fouine, le corbeau freux, la corneille noire, la pie bavarde**) **depuis le 1er juillet 2023.**

Le projet d'arrêté fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts est toujours en consultation.

Dans l'attente de cet arrêté ministériel, la régulation des espèces précitées ne peut s'opérer en dehors des périodes et des modalités de chasse réglementairement autorisées. Nous vous tiendrons informés dès la publication du nouvel arrêté.

En revanche, le tir du renard pendant la chasse à l'approche et affût du chevreuil et sanglier est toujours autorisé.



FNC : chroniques " Parlons Biodiversité " sur RTL



Depuis 17 semaines maintenant, chaque mercredi sur RTL, la FNC disposait d'une chronique d'une minute diffusée entre 19h30 et 20h pour parler BIODIVERSITÉ.

La 18è et dernière chronique RTL de l'été était diffusée ce mercredi !

C'est Sébastien Farau, Directeur de la Fédération des Chasseurs de la Vendée qui a prit la parole pour nous expliquer comment les chasseurs agissent au service de la conservation et du rétablissement des espèces de faune et de flore menacées.

« En Vendée, la fédération a contribué à la mise en place de mesures de gestion qui étaient favorables à l'accueil de la barge à queue noire comme le pâturage extensif ou le maintien de l'eau dans les prairies au printemps. »

L'intégralité des chroniques radio en replay !

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

Lieu-dit Beauregard 35630 Saint Symphorien

02.99.45.50.20 - [contact](#)

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

La FED'NEWS vous a plu ? Alors n'hésitez pas à la partager !



© 2023 FDC35. All right reserved. Tous droits réservés
Newsletter réalisée par la FDC35 - Photographie © D.GEST // Photographie © C.AUBRY



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, suivez ce lien :
[Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)